



Arrondissement de Senlis
Canton de Chantilly

MAIRIE DE MORANGLES

☎ : 03.44.26.78.39

SEANCE DU 15 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 15 AVRIL à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marianne LEMOINE, Maire.

Etaient Présents : Marianne Lemoine, Brigitte Chartier – Duraincy, Véronique Lafarge, Marie Le Bouquin, Virginie Vinchon, Agnès Quinterne, Lionel Caron, Domingo Pelayo Martinez, Thierry Decramp, Maximilien Adam, Cédrik Jamroz.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Avant de débiter, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Madame Brigitte Chartier-Duraincy est proposée puis désignée pour assurer ces fonctions.

DELIBERATIONS

Compte de gestion 20120

Le compte de gestion 2020 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Compte administratif 2020

La 1^{ère} Adjointe au Maire fait lecture du compte administratif 2020 :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	185 271.58	259 636.36
INVESTISSEMENT	116 220.63	304 852.50
TOTAL	301 492.21	564 488.86

RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 : 262 996.65 €

Excédent de fonctionnement reporté 2019 + 154 381.75 €
Excédent d'investissement reporté 2019 + 8 536.72 €

Excédent reporté 2019 + 162 918.47 €

Soit en trésorerie au 31/12/2020 + 425 915.12 €

Compte de gestion du CCAS 2020

Le compte de gestion du CCAS 2020 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Compte administratif du CCAS 2020

	FONCTIONNEMENT
RECETTES	620.34
DEPENSES	0.00
REPORT 2019	938.81
	<hr/>
<u>TOTAL DU COMPTE ADMINISTRATIF</u>	<u>1 559.15</u>

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Vote des deux taxes

Le Maire explique comme suit :

Le produit attendu est de 125 712 € pour l'année 2021 avec une compensation de l'Etat de 2 944 €.

Le Conseil Municipal décide de reconduire les taux communaux de l'année précédente soit :

- taxe foncière non bâti : 40.42 %
- taxe foncière bâti : 18.14 % + 21.54 = 39.68 %

Afin de pallier la suppression de la taxe d'habitation, l'état la compense avec la part départementale de la taxe foncière bâti ajoutée au taux communal. Il n'y aura aucune incidence pour les administrés.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Budget primitif 2021

Les prévisions sont les suivantes :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	446 289.23	237 029.00
INVESTISSEMENT	323 827.50	343 313.80
	<hr/>	
TOTAL DU BUDGET	770 116.73 €	580 342.80 €

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Site internet

Un site internet devient nécessaire pour le bon fonctionnement de la commune afin de communiquer sur des évènements, des démarches administratives et scolaires (cantine et périscolaire....). Le Maire propose donc une convention avec l'Adico. Le coût pour la 1^{ère} année s'élèvera à 680.16 € TTC et ensuite 374.88 € TTC par an.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Le Maire,
Marianne LEMOINE